

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 13 MAI 1868.

Crédit supplémentaire de fr. 275,740 96 c^o au Département
des Affaires Étrangères (1).

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA SECTION CENTRALE (2), PAR M. VAN ISEGHEM.

MESSIEURS,

Toutes les sections, sauf la seconde, ont adopté le projet de loi sans observation. Un membre de la deuxième section a prétendu que, en 1850, le Gouvernement s'était engagé à céder le service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres, s'il trouvait une compagnie sérieuse pour l'entreprendre, et il a demandé si le Gouvernement est disposé à réaliser cette combinaison. La section a chargé son rapporteur d'en poser la question à la section centrale. Cette demande a été produite en section centrale; on y a fait observer, en réponse, que le Gouvernement avait seulement promis d'examiner, il y a dix-huit ans, s'il y aurait avantage pour l'État à céder ce service à l'industrie privée; mais que depuis, en 1862 et 1865, une nouvelle extension avait été donnée à l'exploitation par l'État; que la section centrale, chargée d'examiner le projet de crédit de 625,000 francs, destiné à la construction d'un nouveau steamer pour le même service, avait demandé au Gouvernement si une société s'était présentée pour entreprendre l'exploitation du service des malles-postes et à quelles conditions; que M. le Ministre des Affaires Étrangères a répondu affirmativement, qu'il avait chargé une commission d'examiner le service sous tous ses rapports; qu'il communiquerait à la Chambre, lors de la discussion de son prochain Budget, le rapport de cette commission, et qu'en

(1) Projet de loi, n^o 161.

(2) La section centrale, présidée par M. DOLEZ, était composée de MM. VAN ISEGHEM, JOUBET, DELCOUR, THONISSEN, BRICOULT et WATTEU.

même temps il ferait connaître son opinion sur le maintien d'une partie du service, et s'il serait avantageux pour le pays de le céder à une compagnie privée ⁽¹⁾.

En présence de cette décision, la section centrale a décidé à ne pas poser à M. le Ministre la question soulevée par la 2^e section.

Les divers crédits sollicités par le Gouvernement, et s'élevant à fr. 275,740 96 c., étant pleinement justifiés par l'exposé des motifs, la section centrale, à l'unanimité des membres présents, en propose l'adoption.

Le Rapporteur,

JEAN VAN ISEGHEM.

Le Président,

II. DOLEZ.

(1) *Documents parlementaires*, 1867-1868, n° 163.